

Bry sur Marne, le 27 octobre 2008

EmploiH 91

Monsieur Christian DESTRIBOIS
2ter, avenue de France
91300 Massy

Offre N° EmpH91/081027

Convention de mise en place du Document Unique

**Entre l'association EmploiH 91 représentée M. Christian Destribois et la
Société Khépri représentée par Mme Evelyne Revellat.**

1/ Objet de la mission

Projet de mise en place de l'EvRP (DU) dans vos établissements.

2/ Déroulement

Programme des différentes étapes nécessaire de l'évaluation :

Etape 1 : Préparation de l'évaluation

La préparation consiste à rassembler les documents disponibles en interne qui concernent la sécurité, (analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles, les fiches de données de sécurité mises à disposition par les fournisseurs de produits, rapports du médecin du travail, les certificats de contrôle d'organismes vérificateurs, etc.)

Lors de la préparation de l'EvRP, une personne est désignée pour rassembler les documents.

Etape 2 : Inventaire des risques dans chaque "Unité de travail"

L'inventaire consiste à repérer les dangers et à mesurer leur impact.

Les risques auxquels peuvent être exposés les salariés sont divers : chute de plein pied, manutention manuelle, travail sur écran, éclairage, équipement de travail, etc.

Etape 3 : Classer les risques

La classification des risques consiste à l'analyse de l'activité de l'opérateur et les processus d'apparition des dommages.

Etape 4 : Proposition des actions de prévention

Pour chaque risque identifié et classé, on formalisera les actions de prévention. Elles peuvent prendre diverses formes (engagement de formation, élaboration de nouvelles consignes de travail, etc.)

La synthèse de cette procédure se traduira sous la forme du Document Unique (D.U.). En annexe seront joint les différents documents utilisés ainsi que la méthode de classification.

3/ Conditions de vente

Ce plan se déroulera sur 4 jours. Etablissement des honoraires :

- Public/ para public : 900 € HT la journée

Montant total des honoraires pour 4 jours d'intervention :

- 3 600 € Hors Taxe.

4/ Conditions de paiement :

- Règlement 50 % à la commande par chèque ou virement,
- Règlement du solde à l'issue de la mission et à réception de la facture.

BON POUR ACCORD

M. christian Destribois, représentant de EmploiH 91, et la société Khépri acceptent les conditions de cette convention. En apposant leurs signatures ils s'engagent réciproquement pour l'ensemble du contrat.

Afin de nous confirmer votre accord, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente lettre de mission signé et revêtu de la mention "Lu et Approuvé".

Fait le,

en deux exemplaires